

Le trente octobre deux mille dix-sept à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt-quatre octobre deux mille dix-sept s'est réuni, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Michel KEREBEL pouvoir à Albert BERGOT, Corinne LE LOCH pouvoir à Marie-Laure MAGALHAES, Perrine L'HOUR pouvoir à Patricia PERROT, Jérôme LUNA pouvoir à Sonia FOLLEZOUR

M Claude TARI a été nommé secrétaire de séance.

17.6.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2017.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

ADOpte le compte rendu de la séance du 21 septembre 2017

17.6.1 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNE 2017

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la décision modificative n°1 du budget Commune 2017.

Opération : Vallée des Sports - 1501
2313 Immobilisation en cours 5 000 €

Opération : Local de rangement salle omnisports – 1701
21318 Autres bâtiments publics - 5 000 €

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

ADOpte cette décision modificative n°1 du budget Commune 2017

17.6.2 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la décision modificative n°1 du budget Assainissement 2017.

Recette :

041 203 Reprises études 44 100 €

Dépense :

041 213 Reprises études 44 100 €

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

ADOpte cette décision modificative n°1 du budget assainissement 2017

17.6.3 ADMISSIONS EN NON VALEURS

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, les demandes d'admissions en non-valeurs suivantes :

EAU 112.24 €

ASSAINISSEMENT 180.77 €

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

ACCEPTe ces inscriptions en non-valeurs

17.6.4 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 14.2.4 DU 29 MARS 2014

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m²)	Acquéreur
22/17	COLIN/POISSENOT	5 rue Sainte Gwenn	AE 14	733	PICQUETTE Françoise

17.6.11 QUESTIONS DIVERSES

TALARMAIN R.	SALIOU C.	SALIOU D.	KERJEAN M.	LE LOCH C. Pouvoir ML MAGALHAES
MARZIN O.	BERGOT A	KEREBEL M. Pouvoir à A BERGOT	TARI C.	CONQ D.
FOLLEZOUR S.	MAGALHAES M-L.	LUNA J. Pouvoir à S FOLLEZOUR	PERROT P.	PAUL F.
MINGANT C.	L' HOUR P. Pouvoir P PERROT	CABON S.		